

## Rupture de contrat après 4M de stage et 5M de période d'essaie

## Par david551987, le 27/09/2012 à 20:36

Bonjour,

j'ai une question sur la saisi des prud'hommes?

J'ai effectué un stage de 4 mois dans une entreprise qui à débouché sur un CDI avec une période de 6 mois d'essai. (statu cadre).

Cependant après 5 mois de période d'essai (+ les 4 mois de stage), mon employeur a mis fin à mon contrat sans réelle explication. Entre l'annonce de mon employeur et la fin de mon contrat, il c'est passé 1 semaine.

Épuisé car il m'ait arrivé de travailler 100h/semaine et après 12 kilos de perdus à cause du stress, je n'ai pas osé emmener mon employeur devant les prud'hommes une fois mon solde tout compte signé.

Aujourd'hui, 10 mois après cette mauvaise expérience je voulais savoir si il était encore possible de saisir les prud'hommes et d'avoir gain de cause?

Cordialement

David

## Par **P.M.**, le **28/09/2012** à **08:59**

## Bonjour,

Il aurait fallu normalement dénoncer le reçu du solde de tout compte si vous en avez signé un dans les 6 mois par lettre recommandée avec AR si ce délai y était mentionné mais je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale voire d'un avocat spécialiste pour examiner les possibilités de recours éventuel qui pourraient subsister...